



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-du-Cerf
13 mars 2023 19h00

Séance tenue au centre communautaire situé au 15, rue Émard
selon les dispositions du Code municipal du Québec

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Nicolas Pentassuglia :

Monsieur Pierre Métras	Conseiller	Poste 2
Monsieur Christian Gamache	Conseiller	Poste 3
Monsieur Jacques de Foy	Conseiller	Poste 4
Monsieur Pierre Raïche	Conseiller	Poste 5
Roxanne Jeanson-Bélisle	Conseillère	Poste 6

Est absent : Monsieur Daniel Guindon, conseiller, poste 1

Est également présente madame Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim) qui agit comme secrétaire d'assemblée.

063-03-2023

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance à 19 h.

ADOPTÉE

064-03-2023

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Roxanne Jeanson-Bélisle
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR – Lundi 13 mars 2023 – 19H00
SÉANCE ORDINAIRE

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Administration générale

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2023
- 3.3 Comptes payables de février 2023
- 3.4 Rapport de délégation de dépense de la directrice générale et greffière-trésorière (intérim)
- 3.5 Changement de représentant à la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides
- 3.6 Changement de représentant au registraire des entreprises du Québec
- 3.7 Délégation du responsable de l'accès aux documents d'organismes publics et de la protection des renseignements personnels
- 3.8 Changement de représentant Clicséquor
- 3.9 Autorisation de dépenses – DHC Avocats
- 3.10 Autorisation de dépenses – Coopérative d'informatique municipale

4. Ressources humaines

- 4.1 Nomination d'un directeur général et greffier-trésorier
- 4.2 Congédiement de l'employé 153

5. Voiries et travaux publics

- 5.1 Autorisation de dépenses – achat de sel de déglacage
- 5.2 Octroi mandat à Équipe Laurence pour plans et devis – prolongation des travaux sur le chemin Dicaire

Initiales du maire

Initiales du dg

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

- 5.3 Renouvellement du bail non exclusif d'exploitation de sable et de gravier (BNE)
- 5.4 Refus de l'aide financière du ministère de la Sécurité Publique (MSP) pour la rivière souterraine

6. Aménagement du territoire

- 6.1 Octroi de contrat à Jambette – Modules de jeux pour Parc Raymond Charbonneau
- 6.2 Autorisation de signature de la convention d'aide financière en vertu du fonds de développement des territoires
- 6.3 Octroi d'une aide financière du programme nouveaux horizons pour les aînés et autorisation de signature
- 6.4 Démission de Stéphane Poirier du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 6.5 Nomination de Linda Lajoie au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

7. Loisirs

- 7.1 Paiement d'un montant de 300\$ – droit de passage pour l'accès d'un sentier de motoneige sur terres privées
- 7.2 Entente entre la municipalité de Lac-du-Cerf et le club de motos-neige Anti-Loup inc.
- 7.3 Réception de la lettre d'octroi du projet Ensemble, branchés et connectés au cœur de notre village – Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)
- 7.4 Autorisation de signature de L'addenda pour la Convention d'aide financière en vertu du fonds de développement des territoires, projet FDT-20201014-03
- 7.5 Achat de vélos de montagne – Atelier vélo famille

8. Lac et environnement

- 8.1. Octroi du mandat - Installation et enlèvement des bouées des Petit et Grand Lacs du Cerf
- 8.2. Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme stations de nettoyage et d'embarcations

9. Avis de motion

- 9.1. Avis de motion et dépôt d'un projet concernant le règlement numéro 389-2023 concernant la Gestion contractuelle et abrogeant le règlement 348-2019
- 9.2. Avis de motion concernant un projet de règlement numéro 390-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 953 602,65\$ pour des travaux de réfection du Chemin Léonard
- 9.3. Avis de motion concernant un projet de règlement numéro 391-2023 sur la démolition d'immeubles patrimoniaux
- 9.4. Avis de motion concernant le projet de règlement numéro 392-2023 modifiant le règlement 198-2000 relatif au zonage

10. Période de questions

11. Levée de la séance

065-03-2023

3. ADMINISTRATION

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023

Il est proposé par la conseillère Roxanne Jeanson-Bélisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023.

ADOPTÉE

066-03-2023

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2023

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2023.

ADOPTÉE

Initiales du maire

 Initiales du dg

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

067-03-2023

3.3 Comptes payables de février 2023

Il est proposé par le conseiller Pierre Raïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des dépenses suivantes pour le mois de février 2023 :

Dépenses	Numéro de référence	Montant
Salaires DAS REER RRS CS		87 520,17\$
Factures courantes	CPD2300502 CPF2300431 à CPF2300489	67 599,57\$
Total		155 119,74 \$

Une copie des dépenses est jointe à la présente résolution et peut être consultée à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 13 mars 2023



Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim)

068-03-2023

3.4 Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière (intérim) délégation de compétence

Il est proposé par le conseiller Christian Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la directrice générale et greffière-trésorière (intérim) pour le mois de février 2023 :

Fournisseurs	Référence	Montant
Centre canin Le Refuge	CPF2300467	1897,09\$
Espace Projet	CPF2300421	316,18\$
Municonseil Avocats	CPF2300423	574,88\$
Total dépenses février		2788,15\$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 13 mars 2023



Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim)

Initiales du maire

Initiales du dg

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

069-03-2023

3.5 Changement de représentant à la caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides

CONSIDÉRANT la nomination de Benoit Dufour à titre de directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer le changement de représentant à la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides – Folio 601304 afin de désigner Benoit Dufour à titre de signataire de tous les documents et chèques en remplacement de Cynthia Diotte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Raïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer le changement de signataire à la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides pour le Folio 601304 afin de mandater Benoit Dufour, nouveau directeur général et greffier-trésorier, à titre de signataire pour tous les documents et chèques requis en remplacement Cynthia Diotte et ce à compter du 29 mars 2023.

ADOPTÉE

070-03-2023

3.6 Changement de représentant au registraire des entreprises du Québec

CONSIDÉRANT la nomination de Benoit Dufour à titre de directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT que le Registraire des entreprises du Québec impose à toutes entreprises l'obligation de mettre à jour les informations là concernant dans les 30 jours suivant la date où survient un changement par le biais d'une déclaration de mise à jour courante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer le changement de représentant au Registraire des entreprises afin d'y ajouter Benoit Dufour à titre de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-du-Cerf à partir du 29 mars 2023.

ADOPTÉE

071-03-2023

3.7 Délégation du responsable de l'accès aux documents d'organismes publics et de la protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c, A-2.1 qui stipule que :

La personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public exerce les fonctions que la présente loi confère à la personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels.

Toutefois, cette personne peut désigner comme responsable un membre de l'organisme public ou de son conseil d'administration, selon le cas, ou un membre de son personnel de direction et lui déléguer tout ou partie de ses fonctions.

Cette délégation doit être faite par écrit. Celui qui la fait doit en transmettre un avis à la Commission d'accès à l'information.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déléguer la fonction de responsable de l'accès à l'information à Benoit Dufour directeur général et greffier-trésorier à partir du 29 mars 2023;

et

de transmettre la présente résolution à la Commission d'accès à l'information (CAI) et d'y joindre le Formulaire de désignation d'une personne responsable et de délégation de responsabilités dûment signé.

ADOPTÉE

Initiales du maire

Initiales du dg

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

072-03-2023

3.8 Changement de représentant ClicSÉQR

CONSIDÉRANT la nomination de Benoit Dufour à titre de directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christian Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer, à partir du 29 mars 2023, Benoit Dufour à titre de gestionnaire des services électroniques ClicSÉQR pour la municipalité de Lac-du-Cerf, NEQ 8813435813 et numéro d'identification 1006131693, l'autorisant à gérer le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de Municipalité de Lac-du-Cerf conformément aux conditions d'utilisation de mon dossier pour les représentants professionnels, à effectuer des actions au nom et pour le compte de l'entreprise dans le cadre de l'utilisation de ces services, notamment :

- transmettre à Revenu Québec la procuration, la résolution du conseil d'administration ou la convention unanime numérisée et accepter qu'elle tienne légalement lieu d'original;
- accepter les conditions d'utilisation de mon dossier pour les représentants professionnels;
- déclarer que l'entreprise respecte les critères d'accréditation des représentants professionnels;
- accepter les conditions d'accréditation que l'entreprise doit respecter dans le cadre de l'utilisation de mon dossier pour les représentants professionnels;
- déclarer que l'entreprise a informé, au préalable, les administrateurs, les dirigeants ou les associés qui lui sont liés qu'ils peuvent faire l'objet d'une vérification par Revenu Québec relativement aux critères d'accréditation lors de la demande d'inscription et d'accréditation de l'entreprise.

ADOPTÉE

073-03-2023

3.9 Autorisation de dépenses – DHC Avocats

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite poursuivre avec le service de consultations téléphoniques annuelles au montant de 459,90\$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT les besoins actuels de nature juridique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les dépenses de 459,90\$ pour le contrat annuel de consultations téléphoniques ainsi que le paiement d'honoraires de 2262,02\$ (CPF2300499) et de 442,65\$ (CPF2300500) pour un total de 3164,57 \$ auprès de la firme DHC Avocats.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 13 mars 2023


Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim)

Initiales du maire



Initiales du dg

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

074-03-2023

3.10 Autorisation de dépenses – Coopérative d'informatique municipale

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite obtenir les services de soutien technique annuel de la coopérative d'informatique municipale (CIM);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense de 7013,48 \$ auprès de la Coopérative d'informatique municipale (CIM) de la Fédération des municipalités du Québec (FQM).

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, greffière-trésorière/directrice générale (intérim) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 mars 2023


Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim)

4. RESSOURCES HUMAINES

075-03-2023

4.1 Nomination d'un directeur général et greffier-trésorier

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de directeur général et greffier-trésorier ;

CONSIDÉRANT qu'après avoir consulté les candidatures soumises, les membres du conseil municipal ont retenu celle de Monsieur Benoit Dufour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la nomination de Monsieur Benoit Dufour à titre de directeur général et greffier-trésorier. L'entrée en fonction se fera le 29 mars 2023.

ADOPTÉE

076-03-2023

4.2 Congédiement de l'employé numéro 153

Considérant les faits découverts et présentés aux membres du Conseil municipal concernant l'employé numéro 153;

Considérant que les preuves des faits reprochés en date du 7 mars 2023 à l'employé numéro 153 rompent le lien de confiance nécessaire au maintien de son emploi;

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal décide en conséquence que l'employé numéro 153 soit congédié à compter du 7 mars 2023 pour les manquements et faits observés.

ADOPTÉE

Initiales du maire

Initiales du dg

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

5. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

077-03-2023

5.1 Autorisation de dépenses – entérinement de l'achat de sel de déglacage

CONSIDÉRANT les besoins en sel actuels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf autorise la dépense et le paiement de la facture de Mines Seleine (Sel Windsor) Ltée au montant de 4779,28\$.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, greffière-trésorière/directrice générale (intérim) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 mars 2023


Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim)

078-03-2023

5.2 Octroi mandat à Équipe Laurence pour plans et devis – prolongation des travaux sur le chemin Dicaire

CONSIDÉRANT le mandat remis antérieurement à Équipe Laurence de procéder aux plans et devis pour l'élargissement d'une section du chemin Dicaire;

CONSIDÉRANT la dangerosité d'une courbe non incluse dans la section actuellement à l'étude;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité de mandater Équipe Laurence afin de procéder aux plans et devis d'un segment supplémentaire, soit une troisième courbe, aux tarifs horaires actuellement en vigueur pour l'année 2023 de l'entreprise.

ADOPTÉE

079-03-2023

5.3 Renouvellement 2023-2024 du bail non exclusif d'exploitation de sable et de gravier (BNE)

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le bail non exclusif d'exploitation de sable et de gravier 2023-2024 auprès de la MRC d'Antoine-Labelle pour le BNE43162 (31J05-12) matricule 96974 pour la somme de 327 \$.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, greffière-trésorière/directrice générale (intérim) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 mars 2023


Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim)

Initiales du maire



Initiales du dg

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

080-03-2023

5.4 Refus de l'aide financière du ministère de la Sécurité Publique (MSP) pour la rivière souterraine

CONSIDÉRANT l'aide financière d'urgence que le ministère de la Sécurité publique (MSP) a octroyé à la municipalité de Lac-du-Cerf à la suite de l'affaissement sur le chemin Dicaire au-dessus des grottes souterraines;

CONSIDÉRANT l'avis technique et final du ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

CONSIDÉRANT l'interprétation de la situation par l'ingénieur Monsieur François Bossé;

CONSIDÉRANT les recommandations et les options pouvant être envisagées pour minimiser le niveau de danger pour les usagers;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf ne pourra faire une nouvelle demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique (MSP) pour l'affaissement du Chemin Dicaire aux intersections du Chemin Dicaire et Ruisseau du Cerf une fois le refus exprimé par voie de résolution;

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser l'aide financière d'urgence du Ministère de la Sécurité publique (MSP) pour l'affaissement du Chemin Dicaire au-dessus des grottes souterraines.

ADOPTÉE

6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

081-03-2023

6.1 Octroi de contrat à Jambette - modules de jeux pour parc Raymond Charbonneau

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-du-Cerf a un budget de 100 000\$ pour procéder à la phase 1 du projet de revitalisation du Parc Raymond Charbonneau;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé et reçu plusieurs propositions et soumissions de modules de jeux de différentes entreprises;

CONSIDÉRANT que le conseil trouve acceptable l'offre et le prix du module de jeux M-19089-5HAB au montant de 74 965, 00\$ incluant le prix dudit module et des frais d'installation (avant taxes);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Christian Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour l'achat du module de jeux M19089-5HAB à l'entreprise Jambette pour un montant de soixante-quatorze mille neuf cent soixante-cinq dollars 74 965 \$ et de mandater madame Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim) à signer le contrat pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE

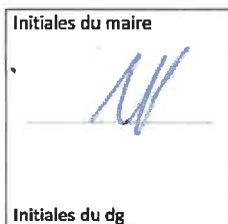
CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, greffière-trésorière/directrice générale (intérim) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 mars 2023



Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim)



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

082-03-2023

6.2 Autorisation de signature de la convention d'aide financière en vertu du fonds de développement des territoires

CONSIDÉRANT l'aide financière de 50 000\$ allouée à la Municipalité de Lac-du-Cerf par la CLD d'Antoine-Labelle dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour le projet « Développement touristique du parc de la Biche » ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim) à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf, ladite convention d'aide financière en vertu du Fonds de développement des territoires - Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, à intervenir entrent la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle et la Municipalité de Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE

083-03-2023

6.3 Octroi d'une aide financière du programme nouveaux horizons pour les aînés et autorisation de signature

Considérant le projet de revitalisation en cours pour le Parc Raymond Charbonneau;

Considérant le souhait d'améliorer l'expérience et l'environnement des utilisateurs de la bibliothèque;

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer la lettre d'acceptation de la demande de subvention pour le projet «Ensembles, branchés et connectés au cœur de notre village» dans le cadre Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) – Appels de projets 2022 pour un montant de 16 500\$ et d'autoriser madame Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention d'aide financière.

ADOPTÉE

084-03-2023

6.4 Démission de Stéphane Poirier du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT l'obtention du poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement sur appel de Monsieur Stéphane Poirier;

CONSIDÉRANT la démission de Monsieur Stéphane Poirier du comité consultatif d'urbanisme (CCU) afin de ne pas être en conflit d'intérêts;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission de monsieur Stéphane Poirier de siéger sur le comité consultatif d'urbanisme en date du 24 février 2023.

ADOPTÉE

085-03-2023

6.5 Nomination de Linda Lajoie au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT qu'un nouveau membre doit être nommé au Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Lac-du-Cerf;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christian Gamache et résolu à l'unanimité de nommer madame Linda Lajoie à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

Initiales du maire



Initiales du dg

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

7. LOISIRS

086-03-2023

7.1 Paiement d'un montant de 300\$ à Germain Quevillon – droit de passage pour l'accès d'un sentier de motoneige sur ses terres privées.

Il est proposé par la conseiller Pierre Raïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer un montant de 300 \$ à Monsieur Germain Quevillon pour un droit de passage pour l'accès du sentier de motoneige sur ses terres privées.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, greffière-trésorière/directrice générale (intérim) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 mars 2023


Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim)

087-03-2023

7.2 Renouvellement de l'entente - Club de motos-neige Anti-loup inc.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf doit renouveler son entente avec le Club de motos-neige Anti-Loup inc. pour l'hiver 2022-2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf verse, pour la saison 2022-2023, un montant de 3 000 \$ au Club de Motos-Neige Anti-Loup inc. pour l'entretien du sentier à partir de la TQ 53 jusqu'au village de Lac-du-Cerf.

Il est de plus résolu à l'unanimité des conseillers présents que le maire monsieur Nicolas Pentassuglia et la directrice générale et greffière-trésorière (intérim), madame Cynthia Diotte, soient autorisées à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, greffière-trésorière/directrice générale (intérim) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 mars 2023


Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim)

088-03-2023

7.3 Achat de vélo de montagnes

Considérant l'aide financière de 7500\$ du comité jeunesse AD_Vision pour l'achat de vélos de montagne dans le cadre du projet de création de sentier de vélos de montagne au Parc La Biche;

Considérant la qualité des équipements, le service et le prix raisonnable offerts à la municipalité de Lac-du-Cerf;

Il est proposé par la conseillère Roxanne Jeanson-Bélisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de vélos de montagne et équipements auprès d'Atelier vélo Famille pour un montant de 7 500\$ (taxes incluses).

Initiales du maire

Initiales du dg

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, greffière-trésorière/directrice générale (intérim) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13-mars 2023

Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim)

8. LAC ET ENVIRONNEMENT

089-03-2023

8.1 Octroi d'un contrat - installation et enlèvement des bouées du Grand et Petit lac du cerf

Considérant que l'ancien contractuel ne souhaite pas prolonger son contrat d'installation et d'enlèvement de bouées sur le Grand et Petit Lac du Cerf ;

Considérant les offres reçues suivant l'affichage de la recherche de contractuel dans le journal de la municipalité et sur les réseaux sociaux ;

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat d'installer et de retirer les bouées sur le Petit et Grand Lacs du Cerf pour la saison 2023 à monsieur Daniel Adam pour un montant de 700\$.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, greffière-trésorière/directrice générale (intérim) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 mars 2023

Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim)

090-03-2023

8.2 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme stations de nettoyage et d'embarcations

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Lac-du-Cerf de mettre à niveau la station de lavage située au quai de la municipalité ;

CONSIDÉRANT l'aide financière présentement offerte par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre du Programme d'aide financière pour les stations de nettoyage d'embarcations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Raïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim) à déposer pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf, une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre du Programme d'aide financière pour les stations de nettoyage d'embarcations.

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

9. AVIS DE MOTION

091-03-2023

9.1 Avis de motion et dépôt d'un projet concernant le règlement numéro 389-2023 concernant la Gestion contractuelle et abrogeant le règlement 348-2019

Avis de motion est donné par Pierre Métras à l'effet que lors d'une prochaine réunion, le Conseil adoptera le règlement numéro 389-2023 concernant la Gestion contractuelle et abrogeant le règlement 348-2019.

L'objet de ce règlement a pour but d'ajouter et préciser des éléments dans le règlement de la gestion contractuelle.

Ces modifications et ajouts sont obligatoires par la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

Un projet de ce règlement est présenté, avec dispense de lecture, et une copie dudit règlement est mise à la disposition des contribuables afin qu'ils puissent en prendre connaissance à l'hôtel de ville du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h.

ADOPTÉE

092-03-2023

9.2 Avis de motion concernant le projet de règlement numéro 390-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 953 602,65\$ pour des travaux de réfection du Chemin Léonard

Avis de motion est donné par Jacques de Foy à l'effet que lors d'une prochaine réunion, le Conseil adoptera le règlement numéro 390-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 953 602,65\$ concernant le règlement d'emprunt pour des travaux de réfection du chemin Léonard.

L'objet de ce règlement a pour but d'autoriser la réfection de la seconde partie du chemin Léonard allant jusqu'au sentier écologique le Petit Castor.

Un projet de ce règlement sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil et une copie dudit règlement sera mise à la disposition des contribuables afin qu'ils puissent en prendre connaissance à l'hôtel de ville du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h.

ADOPTÉE

093-03-2023

9.3 Avis de motion concernant le projet de règlement numéro 391-2023 sur la démolition d'immeubles patrimoniaux

Avis de motion est donné par Christian Gamache à l'effet que lors d'une prochaine réunion, régulière, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 391-2023 concernant la démolition d'immeubles patrimoniaux.

L'objet de ce règlement a pour but de :

1. interdire la démolition d'un immeuble, à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu un certificat d'autorisation à cet effet du comité de démolition, qui a pour fonction de décider des demandes de démolition;
2. prescrire la procédure de demande d'autorisation;
3. déterminer les critères suivant lesquels est faite l'évaluation d'une demande d'autorisation, dont ceux qui s'appliquent aux immeubles patrimoniaux. Certains de ces critères sont prescrits par la LAU (voir plus loin).

Initiales du maire

Initiales du dg

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

Le règlement vise les immeubles patrimoniaux, soit ceux qui figurent dans l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC et ceux qui sont cités ou situés dans un site patrimonial cité.

Ce règlement est obligatoire par la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (projet de loi 69) qui a été sanctionnée le 1^{er} avril 2021.

Un projet de ce règlement sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil et une copie dudit règlement sera mise à la disposition des contribuables afin qu'ils puissent en prendre connaissance à l'hôtel de ville du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h.

ADOPTÉE

094-03-2023

9.4 Avis de motion concernant le projet de règlement numéro 392-2023 modifiant le règlement 198-2000 relatif au zonage

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Jacques de Foy qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 392-2023 modifiant le règlement numéro 198-2000 relatif au zonage.

L'objet de ce règlement a pour but d'ajouter et préciser des éléments dans le règlement concernant les résidences de tourisme.

Un projet de ce règlement sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil et une copie dudit règlement sera mise à la disposition des contribuables afin qu'ils puissent en prendre connaissance à l'hôtel de ville du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h.

ADOPTÉE

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

095-03-2023

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le maire remercie les membres du conseil et déclare l'assemblée levée.

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des membres présents, de clore la séance du 13 mars 2023. Il est 19h 36 .

ADOPTÉE

Je, Nicolas Pentassuglia, maire de la Municipalité de Lac-du-Cerf, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nicolas Pentassuglia
Maire

Cynthia Diotte
Directrice générale et greffière-
trésorière par intérim